

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 novembre 2023

Salon des Maires 2023 à Paris : Keolis signe trois partenariats qui soulignent son engagement social et sociétal au cœur des territoires

- **À l'occasion du Salon des Maires de Paris 2023, Keolis signe un partenariat avec U MAY pour promouvoir leur application grand public, développée pour améliorer la sécurité des personnes dans leurs déplacements, notamment dans les transports publics.**
- **Keolis signe également un partenariat avec l'Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP), du ministère de la Justice, pour développer et diversifier la mise en œuvre de travaux d'intérêt général au sein des filiales françaises du Groupe.**
- **Keolis et PIMMS Médiation officialisent aussi leur convention 2024-2026. Membre fondateur et présent auprès de cette structure de médiation depuis 25 ans, Keolis renouvelle ainsi son engagement en faveur d'une mobilité inclusive et de l'insertion sociale.**

Renforcer la sécurité dans les transports en commun

L'application U MAY a été développée afin de lutter contre l'insécurité et le harcèlement de rue. Cette application, qui compte déjà 45 000 utilisateurs en France et au Royaume-Uni, permet de suivre un trajet en temps réel et de géolocaliser des « safe places » (lieux sûrs), situées à proximité parmi les 6 000 recensés en France. L'application intègre un bouton d'urgence relié directement aux personnes de confiance et lance un signalement en cas de situation d'insécurité, d'agression ou de violence.

Keolis s'engage à promouvoir l'application auprès de ses filiales afin qu'elles :

- référencent leurs agences commerciales comme « safe places », ainsi que d'autres lieux partenaires ou espaces de transports en commun. Cela inclut la formation des personnels concernés avec la méthode R (recueillir, rassurer, renseigner), la labellisation des lieux et le contrôle régulier du respect des engagements ;
- bénéficient des données de signalements anonymisées, afin de disposer d'un baromètre de sécurité et d'adapter, le cas échéant, les dispositifs internes et ou partenariaux de prévention et de sécurisation.

Au travers de ce partenariat, Keolis renforce ses actions en faveur de la prévention et de la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les transports en commun pour le compte des autorités organisatrices des mobilités. Déjà engagé dans ce domaine, Keolis conçoit des campagnes de prévention-sensibilisation à destination du grand public, met en œuvre des marches exploratoires, déploie la descente à la demande, instaure des « safe places » (comme à Bordeaux, Lille ou Besançon via le label « Demandez Angela), et propose des solutions de signalement en ligne pour les victimes (Lyon et Bordeaux).

Promouvoir l'insertion professionnelle par le biais du Travail d'Intérêt Général (TIG)

La signature de la convention entre Keolis et le ministère de la Justice vise à promouvoir la peine d'intérêt général et à accueillir plus de personnes concernées au sein des filiales du groupe en France.

Dans le cadre de ce partenariat avec l'ATIGIP, différentes actions seront mises en place : mettre en relation les référents départementaux de l'agence avec les interlocuteurs dédiés des réseaux Keolis, diffuser les fiches de postes proposées sur l'ensemble des filiales et organiser des échanges réguliers et un suivi partagé.

Ce partenariat permet d'enrichir les actions de Keolis en faveur de la prévention de la délinquance (par la prévention de la récidive) et renforce son ancrage territorial en valorisant l'engagement du Groupe et de ses filiales dans l'insertion professionnelle.

En 2022, 5 filiales de Keolis, à Lille, Lyon, Rennes, Tours et Dijon étaient déjà engagées dans ce type de démarche, accueillant régulièrement des personnes en TIG, pour un total de près de 10 000 heures réalisées.

Offrir une mobilité toujours plus inclusive

PIMMS Médiation établit des liens entre les populations et les services publics en accompagnant les habitants dans les démarches d'accès aux services essentiels, comme la souscription à un abonnement téléphonique ou la compréhension des droits liés aux abonnements de transport.

Les PIMMS Médiation assurent également une présence dans les réseaux de transport pour répondre aux questions des usagers, orienter les passagers et garantir une présence humaine. Concrètement, les médiateurs des PIMMS Médiation contribuent à faciliter la mobilité de la population sur les réseaux Keolis de plusieurs manières :

- grâce à des actions de médiation renforçant le sentiment de sérénité et de sécurité dans les transports ;
- en offrant une assistance pour apprendre à se déplacer sur les réseaux, acheter des titres de transport adaptés et sensibiliser à la validation ;
- via l'accompagnement des personnes à mobilité réduite tout au long de leur parcours ;
- dans la gestion des flux des voyageurs aux heures de pointe ou lors de grands événements sportifs ou culturels.

En 2022, grâce à ce partenariat, 3000 demandeurs ont bénéficié d'un accompagnement dans des espaces d'accueil, et 800 000 médiations ont été réalisées. Ce partenariat renforce l'engagement de Keolis dans sa mission de service public en facilitant l'accès des citoyens aux services et démarches de la vie quotidienne.

[A propos de Keolis](#)

Pionnier dans le développement des transports publics, Keolis est le partenaire des décideurs publics qui souhaitent faire de la mobilité partagée un levier d'attractivité et de vitalité pour leur territoire. Numéro 1 de l'exploitation de métro automatique et de tramway dans le monde, Keolis s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et ouverte avec l'ensemble de ses partenaires et avec ses filiales spécialisées – Cykleo, EFFIA, Hove, Keolis Santé, Kisio, – pour renforcer son cœur de métier et développer de nouvelles offres de mobilité partagée innovantes et « sur-mesure » : trains, bus et cars, trolleybus, transport à la demande, services dédiés pour les PMR, navettes fluviales et maritimes, vélos en libre-service et en location longue durée, auto partage, navette autonome 100% électrique,... En France, Keolis est le n°2 du stationnement grâce à sa filiale EFFIA et le n°1 du transport sanitaire depuis la création de Keolis Santé en juillet 2017.

Détenu à 70% par SNCF et à 30% par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le Groupe compte 68 000 collaborateurs répartis dans 13 pays et a réalisé, en 2022, un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros.

*Keolis est historiquement présent en France et s'est développé en Australie, en Belgique, au Canada, en Chine, au Danemark, au Qatar, aux Etats-Unis, aux Emirats arabes unis, en Inde, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède.



CONTACTS

Ladislav Dor

Chargé des relations médias

07 78 35 19 77

ladislav.dor@keolis.com

Laurent Gerbet

Directeur médias et e-réputation

06 32 79 38 35

laurent.gerbet@keolis.com